

Communiqué

du 31 août 2011

Rentrée 2011 sous bonne augure pour les apprentis !

Les mesures sur l'alternance, présentées la semaine dernière en Conseil des ministres, répondent aux attentes de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13), en particulier sur l'amélioration du statut d'apprenti, la poursuite du dispositif « zéro charge » et la contractualisation avec les régions.

Les 6 000 apprentis, qui vont rejoindre début septembre les CFA des Bouches-du-Rhône, vont recevoir pour la première fois la carte d'apprentis des métiers. Ainsi, ces jeunes vont commencer leur cursus en bénéficiant, enfin, de la reconnaissance du parcours qu'ils ont choisi. Ils auront accès aux mêmes réductions tarifaires (logement, transport, santé, culture, CROUS) que les étudiants de l'enseignement supérieur.

A l'issue de leur formation, 80 % des apprentis trouvent un emploi dans leur métier. Actuellement, un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage.

Pour atteindre l'objectif national de 600 000 apprentis en 2015, l'APCMA et la CMA 13 jugent nécessaires une réforme en profondeur de l'orientation des jeunes, la mise en harmonie de cette politique de développement avec celle des régions qui ont en charge le financement de l'apprentissage, la réforme de la taxe d'apprentissage et la stabilisation du financement des centres de formation.

Contacts presse :

Amélie Beucart
Tél. : 04.91.32.24.17
Mail : abeucart@cm13.org
www.cma13.fr

Marge Vandendries
Tél. : 04.91.32.24.76
Port. : 06.71.84.48.39
Mail : mvandendries@cm13.org
www.cma13.fr

